

UN1TÉ

PRIME JOP 2024



OUI, la seule condition pour bénéficier de la prime JOP est d'être présent à 100% lors de la période écarlate (24/07 au 11/08).

NON, un collègue qui bénéficierait de + de 2 semaines de congés ou 10 jours ouvrés hors période écarlate ne peut pas en être exclu.



UN1TÉ A DE NOUVEAU OBTENU CONFIRMATION AUPRÈS DU DRHFS (ex DRCPN) ET DU DGPN !

Toute autre lecture de la note du Ministre est fantaisiste !

Collègues, saisissez vos délégués UN1TÉ en cas de difficulté dans vos services.



seuls les CRS sont soumis à une règle spécifique

UN1TÉ, le seul syndicat en 1ère ligne pour défendre les intérêts des collègues !